

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

**1423<sup>e</sup>** SÉANCE : 7 MAI 1968

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1423) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 25 avril 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8560);	
b) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale relative à Jérusalem (S/8146) .....	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE QUATRE CENT VINGT-TROISIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 7 mai 1968, à 15 heures.

*Président* : Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1423)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
  - a) Lettre, en date du 25 avril 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8560);
  - b) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale relative à Jérusalem (S/8146).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 25 avril 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8560);
- b) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale relative à Jérusalem (S/8146)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, je me propose d'inviter les représentants de la Jordanie et d'Israël à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

*Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) et M. Y. Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la question dont il est saisi. La parole est au représentant de la Jordanie.

3. **M. EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Je me permettrai de faire remarquer immédiatement, Monsieur le Président, que, si vous et les membres du Conseil de sécurité avez été assez patients pour laisser le représentant d'Israël vous entretenir de philosophie, de religion et de statistiques et vous exposer en quelque sorte sa théorie de la cosouve-

raineté qu'il revendique pour tous les Etats Membres où résident certains de ses coreligionnaires, vous ne l'avez pas pour autant entendu aborder la question primordiale dont est saisi le Conseil, à savoir l'application des résolutions de l'ONU relatives à Jérusalem. J'ose espérer qu'au stade actuel du débat nos travaux seront désormais consacrés à cette question précise.

4. Dans un mémoire adressé le 26 août 1967 à M. Thalmann, représentant personnel du Secrétaire général, le maire de Jérusalem, M. El-Khatib, et d'autres membres du conseil municipal signalait que les Juifs israéliens commençaient à dévoiler leurs projets de construction de grands immeubles à Jérusalem pour élever le nombre des habitants juifs à 500 000, et ce aux dépens des Arabes et de leurs biens. Ils se livreraient ainsi à de nouveaux actes illégaux d'expropriation dans une ville "de laquelle ne resteraient aux Arabes que des souvenirs" [voir S/8146, annexe I, sect. B].

5. Le 3 mai dernier, à la 1421ème séance, le maire a présenté au Conseil de sécurité des documents prouvant combien les appréhensions des Arabes étaient fondées. Il ressort des cartes, des plans et de l'ordre d'expropriation qu'il vous a soumis que les mesures israéliennes modifieraient sérieusement le statut de la Ville sainte.

6. Dans sa déclaration, le représentant d'Israël a reconnu que les autorités de son pays mettaient actuellement à exécution trois projets, tout en soulignant cependant les nombreux avantages qui en résulteraient pour Jérusalem. Examinons chacun de ces projets, qui constituent de graves violations des résolutions de l'Assemblée générale.

7. Selon M. Tekoah, le premier projet consisterait à mettre en valeur les zones du quartier juif situées entre ses limites occidentales et le Mur occidental. Ledit projet s'étendrait au quartier mograbin, situé à proximité du Mur. Le Conseil a sous les yeux les conclusions du tribunal spécial institué par le Royaume-Uni avec l'approbation de la Société des Nations en vue de déterminer les droits de propriété sur le Mur des lamentations et ses environs immédiats. Point n'est besoin pour moi de souligner qu'il avait alors été établi que le Mur des lamentations et ses environs immédiats sont 100 p. 100 propriété musulmane. Les autorités israéliennes ont déployé des efforts monstrueux pour s'emparer de ces biens. Elles ont incorporé une petite zone limitrophe occupée par les Juifs au quartier mograbin et elles ont ensuite mis à exécution un vaste projet intéressant les deux zones sous prétexte qu'elles appartenaient aussi bien aux Arabes qu'aux Juifs.

8. M. Tekoah a mentionné le plan recommandé par la Brown Engineering International. Je n'ai pas besoin de

rappeler que ledit plan n'intéresse pas le quartier mograbin. Il est inutile de préciser les raisons pour lesquelles les Israéliens l'ont inclus dans leur plan : elles sont évidentes. Elles traduisent à nouveau ce besoin funeste évoqué par le maire de rendre juif et israélien ce qui est arabe. De plus le quartier mograbin est *waqf*, c'est-à-dire que c'est une dotation religieuse musulmane. Sa destruction représente une violation flagrante et haineuse des droits *waqfs*. M. Tekoah s'est justifié de cette mainmise illégale sur le quartier mograbin en disant : "Les autorités israéliennes ont fourni des logements de remplacement à tous les habitants touchés par ce projet" [1421ème séance, par. 152].

9. Mais ce qu'il a omis de préciser au Conseil, c'est que seules certaines de ces personnes ont trouvé un abri – et peut-être ce détail vous intéressera-t-il – dans des habitations que les Arabes avaient abandonnées lors du conflit de juin, après en avoir été expulsés par Israël et contraints de passer sur la rive orientale du Jourdain. Là encore, l'objectif est de rendre difficile, sinon impossible, le retour des personnes chassées par Israël, comme le prévoit la résolution 237 (1967) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Nous savons que par la suite les nouveaux venus seront soumis aux mêmes pressions économiques et politiques de la part d'Israël et qu'ils devront céder la place à d'autres immigrants juifs. Nous savons tous que, pour appliquer sa politique expansionniste, Israël opère par étapes.

10. Le 27 avril 1968, à la 1416ème séance, M. Tekoah a soutenu que toutes les habitations du quartier juif occupées par des Arabes pendant les 20 dernières années avaient été épargnées. Cela est absolument faux et est d'ailleurs démenti par les faits. Ce quartier prétendu juif est, pour plus de 80 p. 100, propriété arabe. Il est essentiellement *waqf*. Une multitude de familles arabes a été touchée par cette mesure arbitraire. Elles vivaient là, dans leurs propres maisons, depuis des générations. Parmi elles se trouvaient des parents de feu Osman Taha Ennamari et des descendants des Assali, Kotob, Ja'ouni et autres, qui comptent parmi les plus anciennes familles arabes de Jérusalem. Elles y étaient implantées depuis des temps immémoriaux. Le représentant d'Israël peut-il déceimment ignorer ces faits et déclarer sans vergogne qu'aucun Arabe n'a été touché par ce nouvel acte d'agression israélien ?

11. Voyons maintenant le deuxième projet israélien. Il intéresse 3 345 dunums, dont 91 p. 100 appartiennent à des particuliers arabes, aux *Waqfs* et à des sociétés arabes. Une partie importante de ces terres appartient aux Arabes du village de Lifta. En fait, ce sont les seules terres demeurées en leur possession puisque toutes les autres leur ont été confisquées par Israël en 1948. Le représentant d'Israël a eu l'aplomb de se présenter devant le Conseil le 27 avril 1968 pour y déclarer que la plupart des terres touchées par ce projet n'appartenaient pas aux Arabes mais aux Juifs ou au domaine public. Il a dit que les registres du cadastre étaient déposés à Jérusalem et non à Amman. Auparavant, les Israéliens avaient admis qu'un tiers appartenait aux Juifs et que les deux autres tiers appartenaient aussi bien au Gouvernement qu'au peuple jordaniens. Il est significatif que M. Tekoah n'ait pas reparlé de tout cela lors de la dernière séance.

12. La délégation jordanienne serait curieuse de savoir si M. Tekoah a été satisfait de l'explication fournie par le

maire ou si nous devons apporter des preuves encore plus concluantes pour montrer que les Israéliens ne se contentent pas d'opposer un défi aux résolutions de l'ONU mais vont jusqu'à empiéter sur des terres arabes dans l'intention manifeste de les usurper. La Jordanie n'est pas seule à pouvoir fournir au Conseil des exemplaires du cadastre relatif à ces terres; votre propre pays, Monsieur le Président, le Royaume-Uni, qui administrait la Palestine, et la Commission de conciliation des Nations Unies pourraient certainement faire de même et couper court ainsi aux déclarations mensongères de M. Tekoah.

13. Le représentant d'Israël a déformé les faits au point d'affirmer que les nouveaux logements seraient construits sur des terrains vacants et que l'aménagement de cette zone s'inspirait d'un grand projet britannique recommandé aux autorités jordaniennes par la Brown Engineering International. Il est vrai que, dans leurs recommandations, les deux urbanistes, M. Kendell et la Brown Engineering International, envisageaient de faire de ces zones des quartiers purement résidentiels. A ce titre, elles étaient certainement destinées aux propriétaires des terrains et non à des usurpateurs et à des spoliateurs. Etant donné que 91 p. 100 des terres appartiennent de plein droit à des Arabes, est-il loisible aux Israéliens de les confisquer, de suivre les recommandations de Kendell et de Brown, de commencer à les mettre en oeuvre, puis d'inviter des immigrants juifs à se les approprier et à les occuper, au mépris total des résolutions de l'Organisation des Nations Unies? La thèse israélienne selon laquelle les nouvelles habitations seraient construites sur des terrains vacants est sans fondement. Ces terrains ont été lotis tout récemment entre leurs nombreux propriétaires et ces derniers s'apprêtaient à y édifier des constructions, conformément au plan d'urbanisme approuvé par la municipalité, au moment précis où les Israéliens s'en sont emparés et ont commencé à les niveler, au mépris flagrant des résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale.

14. Mais, fait plus important encore mentionné par le maire, on tente sournoisement d'obtenir des avantages stratégiques en isolant la population arabe vivant au sud de la rive occidentale de la population vivant au nord. Ces deux régions ont déjà reçu les noms de Samarie et de Judée. Jérusalem forme avec les autres villes situées au nord et au sud – Ramallah, Bira, Bethléem, Al-Khalil et Jéricho – un ensemble cohérent dans tous les domaines. De nombreux habitants de ces villes se rendent chaque jour à Jérusalem pour travailler. Diverses branches d'activité, qu'il s'agisse du commerce, des transports, de l'enseignement, du logement, de l'agriculture ou de l'industrie, y sont étroitement liées. Ces tentatives d'isolement des ressortissants arabes sont tout à fait dans la ligne des objectifs et des procédés israéliens. Le Président du Conseil se souviendra certainement que les mêmes mesures avaient été appliquées aux deux villes arabes de Jaffa et Nazareth en Palestine, avant le partage.

15. Le troisième projet mentionné par le représentant d'Israël est un nouvel exemple du défi opposé aux résolutions et à l'autorité de l'Organisation. La délégation jordanienne ne connaissait pas les détails de cette nouvelle agression. Le représentant d'Israël a dit que le projet serait réalisé à Neveh Ya'acov, c'est-à-dire entre Jérusalem et la ville arabe de Ramallah. Selon lui, il s'agirait d'une zone

d'implantation juive, détruite pendant la guerre de 1948. Je prétends que les autorités d'occupation israéliennes n'ont aucun droit d'exproprier des terres sans tenir compte de l'origine des titres de propriété. Cela constitue une violation absolue du droit international et des résolutions des Nations Unies. A tous points de vue, les Israéliens s'efforcent de modifier le caractère et le statut de biens arabes et de mettre le monde devant un fait accompli.

16. Les Israéliens ne devraient-ils pas cesser d'invoquer le caractère national de la ville de Jérusalem lorsque chacun sait maintenant – et les documents de l'ONU sont là pour en témoigner – qu'à la veille du partage en 1947 les Juifs ne possédaient pas plus de 26 p. 100 de tout Jérusalem, c'est-à-dire des deux villes réunies, et que c'est à la suite de savantes opérations militaires que les sionistes ont réussi à occuper 84 p. 100 de la ville en 1948 ? Leur politique d'agression leur a permis d'occuper la totalité des centres commerciaux et des quartiers résidentiels arabes : Talbiyah, Al Qatamon, les quartiers du haut et du bas Al Baq'a, Al Thowri, le quartier du YMCA (Young Men's Christian Association), Musallabah, Sheikh Badr, Ukashah, etc. pour ne citer que quelques exemples. N'est-il pas désormais de notoriété publique que les Arabes résidant dans ces quartiers en ont été chassés par la terreur et les massacres infligés par les Juifs ? Ils ont vu leurs maisons, leurs boutiques, leurs bureaux, confisqués et rapidement réoccupés par de nouveaux immigrants. N'est-ce pas un fait que nombre de ces propriétaires arabes légitimes sont devenus des réfugiés ? Certains sont restés de l'autre côté de Jérusalem pour avoir un droit de regard sur leurs biens. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, ils sont victimes des mêmes exactions, commises par les mêmes autorités israéliennes avec la même intention de les repousser de l'autre côté du fleuve et, pour la deuxième fois en moins de 20 ans, ils vont devenir des réfugiés sous les regards passifs de la même Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit-il une fois de plus laisser faire ? Telle est la question qui se pose et, à mon avis, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont un rôle à jouer s'ils veulent lui conserver son prestige et son efficacité.

17. Mettre le monde devant un fait accompli ne saurait certainement donner le moindre droit à Israël, d'autant plus que toutes ces violations constituent un défi à la jurisprudence de notre organisation; un acte illégal ne peut avoir de résultats légaux, ne peut déboucher sur l'acquisition d'un droit; l'agression ne peut qu'être stérile. Ce que la Jordanie, l'un des plus petits Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, connaît aujourd'hui pourrait être le sort de n'importe lequel de ses semblables.

18. Le représentant d'Israël ne cesse de répéter au Conseil que ses concitoyens ont établi leur souveraineté sur leurs propres terres. Mais de quelles terres s'agit-il ? Qu'entend-on par ce terme ? Veut-on parler des 5,6 p. 100 qui étaient en leur possession avant le partage ? Le Ministre des affaires étrangères d'Israël en a donné la définition suivante : "Nous ne songeons pas sérieusement au Nil ou à l'Euphrate, mais nous concentrons tous nos regards sur le Jourdain et sur ses ressources septentrionales." Par "ressources septentrionales", il entend As-Beini et Banias, en Syrie et au Liban. Dans l'introduction à l'*Annuaire* de 1952 du Gouvernement israélien, à la page 15, M. Ben Gourion s'exprimait en ces termes : "L'Etat n'a été créé que sur une petite partie de notre véritable patrie."

19. Je répondrai maintenant à une autre question soulevée par M. Tekoah, que j'ai déjà traitée mais sur laquelle je me vois contraint de revenir, afin de couper court aux allégations israéliennes et de mettre les choses au point. M. Tekoah nous répète sans cesse que la rive occidentale du Jourdain a été conquise par la Jordanie. Je n'irai pas jusqu'à réfuter en détail une telle allégation. Il me suffira de dire que la brochure rouge<sup>1</sup> – que le Président appelle "livre" – présentée par le maire pour être publiée en tant que document du Conseil de sécurité contient des déclarations illustrant clairement la volonté de la population. Des juristes, des médecins, des personnalités importantes, des maires, des conseillers municipaux, des délégués syndicaux et des représentants de toutes les classes sociales – chrétiens et musulmans – ont manifesté et protesté ouvertement contre l'annexion illégale de Jérusalem. Ils ont refusé de souscrire à cette mesure, en ont exigé l'annulation, de même que le retrait immédiat des Israéliens et le rétablissement de l'unité jordanienne des deux côtés du Jourdain. Je n'en veux pour preuve que le refus du Conseil municipal de reconnaître l'annexion et de coopérer avec le régime usurpateur israélien.

20. Vendredi dernier, à la 1421<sup>ème</sup> séance, M. Tekoah a déclaré ici même que tout le monde était satisfait à l'exception d'une personne. Il voulait parler du maire de Jérusalem. Il est certain que tous les habitants de la rive occidentale, du secteur de Gaza et de toutes les régions actuellement soumises à l'occupation et à l'oppression israéliennes ne font qu'un, lorsqu'il s'agit de résister et de s'opposer à cette occupation. Chacun d'eux est Rouhi El-Khatib, le maire de Jérusalem. A cet égard, le Conseil de sécurité constatera que le livre rouge est très révélateur. Il traduit très exactement les revendications de notre peuple.

21. Avant-hier encore, les villes de Ramallah et de Bira ont fait l'objet de sanctions collectives. Les autorités d'occupation israéliennes ont imposé des mesures de restriction aux habitants de ces villes, situées à 13 kilomètres au nord de Jérusalem, pour les punir d'avoir organisé, jeudi dernier, une grève de protestation contre le défilé militaire de Jérusalem. Des barrages avaient été mis en place au sud de Ramallah pour empêcher ses habitants de se rendre à Jérusalem ou d'aller y prier. Or, les habitants de Ramallah sont, en majorité, des Arabes chrétiens. On a même empêché des travailleurs de se rendre à leur travail à Jérusalem. Les Israéliens ont reconnu qu'il s'agissait là de sanctions. Selon le *New York Times* d'aujourd'hui, certaines d'entre elles auraient été levées, mais les sanctions économiques seraient maintenues. Le décret de défense No 101 du 27 août 1967, paru au *Bulletin officiel* No 6 le 27 novembre 1967, a été promulgué pour permettre aux autorités militaires de prendre de telles sanctions.

22. Selon le *New York Times* d'hier, un porte-parole militaire d'Israël a déclaré que les habitants de Ramallah "ne peuvent pas s'ériger un jour en grands nationalistes... et, le lendemain, reprendre leurs occupations habituelles". En d'autres termes, des hommes assujettis à l'occupation étrangère n'auraient pas le droit à la fois d'être nationalistes et de gagner leur vie. Ils devraient choisir. On se demande si le Conseil de sécurité peut prendre M. Tekoah au sérieux lorsqu'il affirme que l'occupation israélienne n'a fait qu'un seul mécontent.

<sup>1</sup> Voir S/PV.1421/Add.2.

23. Cette politique d'oppression israélienne peut-elle expliquer le prétendu bonheur des habitants de Jérusalem et de ses environs ? N'explique-t-elle pas plutôt le sort des 450 000 Palestiniens repoussés de la rive occidentale vers la rive orientale après le conflit de juin ? Ces sanctions apportent en fait une réponse à toutes les monstrueuses inventions de M. Tekoah.

24. Par leur rigueur, les diverses mesures israéliennes rendent difficile la vie quotidienne des Arabes. Alors que dans sa résolution 237 (1967) le Conseil de sécurité priait le Gouvernement israélien d'assurer le bien-être et la sécurité des habitants de la région, nous avons découvert que les forces de défense israéliennes avaient promulgué des décrets et des ordonnances autorisant les soldats et les officiers israéliens à pénétrer en tous lieux, à toute heure, et à y semer le chaos, la panique et la terreur. De nombreux jeunes gens ont été enlevés de leur domicile sans avertissement ni explication. Ils se sont vu infliger des peines d'emprisonnement allant de cinq ans à la détention perpétuelle.

25. Les décrets des forces de défense israéliennes sont nombreux et on ne saurait les évoquer en détail. L'un d'eux a trait à la prévention du pillage, sanctionné par la détention perpétuelle. Cependant, les Israéliens ont pu impunément se livrer au pillage de nombreuses maisons et boutiques arabes. Le représentant d'Israël clarifierait certainement la situation pour le Conseil s'il nous indiquait la durée de la peine infligée aux Israéliens qui ont dérobé la couronne de la Vierge du Saint-Sépulcre.

26. Dans sa résolution 237 (1967), le Conseil de sécurité priait aussi le Gouvernement israélien de faciliter le retour des habitants qui s'étaient enfuis, depuis le déclenchement des hostilités, des zones où des opérations militaires ont eu lieu. La majorité d'entre eux n'a pu obtenir d'Israël la permission de rentrer. Ils ont effectué leurs demandes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, mais en vain. Ils ont dû, pour la plupart, trouver eux-mêmes le moyen de rentrer plutôt que d'aller grossir les rangs déjà nombreux des réfugiés. Loin de faciliter le retour de ces habitants, les forces de défense israéliennes ont publié des ordonnances destinées à l'empêcher — ordonnances Nos 106 et 125, en date des 27 novembre et 10 décembre 1967 — et ont infligé une peine de 15 ans de prison et une amende de 10 000 livres israéliennes à toute personne franchissant le Jourdain pour regagner son domicile. Au droit de retour que le Conseil prévoyait dans sa résolution 237 (1967), on a répondu par une ordonnance militaire, une peine de 15 ans de prison et une amende de 10 000 livres. Les autorités israéliennes n'ont donc pas facilité le rapatriement, mais l'ont entravé et empêché. Elles sont même allées jusqu'à chasser de chez elles les personnes qui avaient pu y revenir. Ces diverses mesures ont frappé avec une rigueur particulière les habitants de Jérusalem et des villages voisins.

27. M. Tekoah a parlé du partage de Jérusalem. Mais qui est responsable du partage de l'ensemble de la Palestine ? Ce ne sont ni les Palestiniens ni les Etats arabes, mais bien les Européens venus semer la zizanie en Terre sainte et y compromettre la coexistence entre Arabes et Juifs. La paix et le bonheur régnaient dans cette région jusqu'au moment où sont apparus les sionistes et leur idéologie subversive, jusqu'au moment où, pour réaliser leurs objectifs et leurs

ambitions, ces mêmes sionistes ont eu recours à l'illégalité et au terrorisme. Les Palestiniens s'opposaient à toute forme de partage et réclamaient l'unité de la Palestine ; les sionistes, eux, fomentaient des intrigues et des complots en faveur du partage. Les Palestiniens ont eu à déplorer au moins 30 000 victimes, lorsqu'ils luttèrent pour empêcher le partage de la Terre sainte. Les sionistes ont continué à faire intervenir tous leurs groupes de pression pour obtenir le partage de la Palestine. Aujourd'hui, M. Tekoah voudrait qu'on oublie le crime qu'ils ont commis au nom du partage alors que c'est lui qui a mis le pays à feu et à sang. Il prétend venir ici en champion de l'unité palestinienne. Il est vrai qu'ils désirent l'unité du pays, mais sans sa population arabe. Pour eux, l'unité signifie la création d'un Etat juif au sein d'un Etat arabe, sans les Arabes.

28. Dans l'exposé qu'il a fait des suites de l'occupation israélienne de Jérusalem, le maire nous a brossé un tableau tragique des violations et des modifications apportées par Israël au statut du secteur arabe de Jérusalem. Ces violations ont pour but de chasser définitivement les Arabes de la ville. Parmi les mesures draconiennes qui ont été prises, il convient de citer la "loi sur les biens des absents". Elle habilitait les autorités israéliennes à s'emparer de tous les biens mobiliers et immobiliers des Arabes absents. Ces "absents" sont notamment ceux qui ont fui les horreurs et les pressions de l'occupation. Ce sont aussi les milliers de Palestiniens employés temporairement dans les pays arabes. Le maire a rappelé au Conseil que, si cette mesure illégale devait rester en vigueur, elle aurait pour effet d'absorber une grande partie des biens des Arabes de Jérusalem et de contribuer à la liquidation des Palestiniens et de l'affaire de Palestine. Il est certain que le Conseil de sécurité devra prendre d'urgence des mesures pour remédier aux abus monstrueux auxquels se livre Israël.

29. Le problème qui se pose est clair et simple. Pour le résoudre, il nous faut faire preuve de droiture. La volonté, la conscience et la sagesse collectives de cet organisme devraient s'exercer de façon plus efficace et plus puissante à Jérusalem. Nous savons que la conscience universelle est actuellement trompée et intoxiquée par la campagne de haine que les sionistes ont lancée contre le peuple arabe, partout dans le monde. Nous espérons cependant que le Conseil de sécurité n'en sera que plus déterminé à faire ce qu'il faut et ce qu'il doit.

30. N'oublions jamais que Jérusalem et les villages arabes des alentours, inclus illégalement et d'un trait de plume dans les plans d'urbanisme israéliens, ne sont pas seulement des biens immobiliers que l'on peut échanger sur le marché des valeurs immobilières, à la manière israélienne. Jérusalem est une grande ville, un centre de valeurs spirituelles pour trois grandes religions : le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. Mais ce n'est pas tout. Le Conseil de sécurité ne doit pas oublier que Jérusalem et les villages avoisinants ont leur propre culture et leur propre mode de vie qu'il est censé protéger. Si l'arrogance d'Israël n'est pas condamnée et tenue en échec, je crains que la notion même de droit et d'équité ne se trouve en péril, ce qui est une invitation au désastre. La Jordanie vous a exposé et expliqué la lutte que livre Jérusalem pour survivre. Elle a sans doute insisté sur les tentatives faites actuellement pour oblitérer le caractère national arabe de notre ville et pour liquider tout ce qui porte l'étiquette "arabe". Le maire a souligné que le but

recherché était de transformer ce qui est arabe pour le rendre juif et israélien.

31. Pour ce qui est de la situation à Jérusalem, la passivité du Conseil de sécurité peut-elle être un critère devant l'urgence du problème qui lui est posé ? Est-ce vraiment là le critère à adopter ? Est-il bon pour la région que le Conseil ne réagisse pas devant les mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem et défier l'autorité de l'ONU ? La justice et la paix prévaudront-elles vraiment dans la région, comme le prétendent certains membres permanents, si aucune mesure n'est prise et si on laisse les Israéliens utiliser M. Jarring et sa mission comme paravent à leur politique d'agression et d'occupation persistantes ? Jérusalem a été victime d'une manoeuvre expansionniste savamment orchestrée par Israël, mais totalement illégale. Si l'on veut conserver les chances de paix et de justice et éviter qu'elles ne soient irrémédiablement compromises, il convient d'inverser cette manoeuvre et de faire annuler les mesures qu'elle entraîne. Le Conseil de sécurité fera beaucoup plus oeuvre utile en agissant qu'en restant passif.

32. Je prie tous les membres du Conseil de réfléchir et de songer à l'accueil que réservera à une action constructive et positive une population qui continue d'avoir foi dans l'Organisation des Nations Unies, dans la Charte et dans les valeurs qu'elle doit sauvegarder.

33. M. TEKOAH (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Depuis bientôt 15 jours, le Conseil de sécurité examine des plaintes jordaniennes où il est question de défilé militaire, de restauration de synagogues et de construction de logements. Le Conseil a déjà adopté deux résolutions qui semblent avoir encore aiguisé l'appétit de la Jordanie. Nous continuons ainsi, jour après jour, oubliant les problèmes essentiels et les dangers réels qui, pourtant, appellent notre attention. En effet, pendant que le Conseil poursuivait ses délibérations, le long de la ligne du cessez-le-feu les canons n'ont cessé de gronder, les mines d'exploser, les morts de s'entasser. Malgré le cessez-le-feu, la Jordanie n'a pas mis fin à la guerre qu'elle mène contre Israël.

34. Avant-hier, sur les écrans de la télévision britannique, le roi Hussein a approuvé une fois encore les raids militaires, les actes de terrorisme et de sabotage dont mon pays et mon peuple continuent d'être l'objet. Ces derniers jours, les chefs d'autres Etats arabes se sont livrés à des déclarations similaires et même plus agressives. Au cours des trois dernières semaines, les positions militaires jordaniennes ont effectué au moins 25 tirs de mortier et d'artillerie sur des villages et des soldats israéliens. Des cultivateurs innocents, leurs femmes et leurs enfants, ont été à nouveau victimes de l'agression jordanienne, nuit et jour, à Neve-Ur, Ashdot Ya'acov, Yardena, Geshar, Shaar-Hagolan, Kefar Ruppim, Maoz Hayyim. En même temps, les saboteurs et les terroristes poursuivent leurs raids avec la participation d'unités de commandos de plus en plus nombreuses. Le 17 avril 1968 par exemple, une unité de six commandos jordaniens s'est heurtée à une patrouille des forces de défense israéliennes au nord-ouest du pont de Damia. Des coups de feu ont été échangés qui ont fait trois morts. Les autres ont été blessés et capturés. Sur le lieu de l'accrochage, on a trouvé six fusils Kalachnikov, plus de 20 grenades, du matériel de sabotage et divers équipements. Le 25 avril 1968, une patrouille des forces de défense

israéliennes s'est heurtée à une autre unité de commando près de Be'er Ora, au nord d'Eilat. Les six saboteurs de la bande ont été tués. Tous portaient des uniformes de l'armée égyptienne. Leur chef avait rang de lieutenant dans l'armée égyptienne. Deux soldats avaient, dans leurs poches, des reçus attestant qu'ils avaient déposé leurs documents à l'ambassade égyptienne d'Amman. Un autre soldat était porteur d'un certificat délivré au Caire en 1967; un autre était titulaire d'une carte indiquant qu'il était membre du bataillon de commandos égyptiens No 141.

35. Le Conseil de sécurité se souviendra de ce que je lui avais déjà signalé, à savoir que des hommes et des officiers des armées régulières égyptienne et syrienne utilisaient le territoire jordanien comme base pour nous attaquer. Le 28 avril 1968, un accrochage s'est produit entre une autre unité de guérilleros et une patrouille des forces de défense israéliennes sur la rive occidentale du Jourdain, à Wadi el-Aga. Treize hommes ont été tués et un autre fait prisonnier. Le 3 mai 1968, deux civils et deux soldats israéliens ont été tués et deux autres blessés, leurs jeeps ayant sauté sur des mines près du village de Neot Hakivar, au sud de la mer Morte. Apparemment, les mines avaient été placées là par une bande de saboteurs jordaniens, dont 13 devaient trouver la mort dans la même région, au cours d'un accrochage avec les forces israéliennes. Au total, six unités de maraudeurs, représentant 41 hommes, ont été détruites par les forces israéliennes au cours de cette période. Du côté israélien, il y a eu sept morts. Pendant toute la journée du 5 mai, les positions jordaniennes ont tiré sur des villages, des civils et des soldats israéliens. Hier, elles ont attaqué des cultivateurs israéliens qui travaillaient dans les champs du kibboutz Geshar, au nord de la vallée de Beit She'an.

36. Israël se présente devant le Conseil de sécurité pour le supplier de faire cesser cette guerre. Ces violations graves et incessantes du cessez-le-feu font peser une menace directe sur tout espoir de règlement pacifique dans la région. Dans sa résolution 248 (1968) du 24 mars 1968, le Conseil a déjà déclaré que de telles violations ne sauraient être tolérées. Le Conseil ne peut ni ne doit demeurer silencieux devant le défi opposé par les Arabes au cessez-le-feu. Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il se prononce sans ambages sur les dangers qu'entraîne la poursuite des opérations de guerre arabes. Nous lui lançons un appel pour qu'il tente de mettre enfin un terme aux attaques armées, aux raids et aux tueries dirigés contre Israël à partir du territoire jordanien.

37. L'actuelle plainte jordanienne n'est qu'une nouvelle déclaration de belligérance. Elle ne fait que traduire la volonté de compromettre davantage l'entente entre Israéliens et Arabes, elle est l'expression d'un complot destiné à compliquer la tâche du Conseil face à l'agression arabe. Il est aisé de voir quels sont les tenants et les aboutissants de la plainte jordanienne. Dix mois après l'échec de l'attaque jordanienne contre Israël, alors que Jérusalem connaît à nouveau une atmosphère de paix et d'unité, la vie devrait-elle cesser, le cours normal des choses devrait-il être paralysé, tout devrait-il retomber dans l'obscurité et le néant ?

38. Jérusalem est une ville bien vivante, une entité humaine, une cité de Lieux saints, un centre d'intérêt universel, de vénération et de pèlerinage. Les problèmes que

nous connaissons ne relèvent pas d'une interprétation obscure et contestable, ils traduisent des besoins urgents, réels. Devrait-on regretter les mesures adoptées pour protéger les Lieux saints? Les Lieux saints du judaïsme devraient-ils continuer à être profanés? Les autorités locales devraient-elles cesser de délivrer des permis de construire aux Arabes ou aux Juifs? Devrions-nous défoncer les chaussées et les routes et revenir à l'ère des ruines et des barbelés? Les musulmans et les chrétiens de Jérusalem-Est devraient-ils se voir refuser l'eau, cette denrée si précieuse au Moyen-Orient, dont Jérusalem-Ouest est maintenant la principale source d'approvisionnement, simplement pour satisfaire les caprices belliqueux d'un Etat agresseur?

39. L'évolution qu'a connue Jérusalem depuis juin dernier représente une renaissance attendue de longue date, un retour à la vie normale après 19 ans de division artificielle et tragique. Cette impression n'est pas une invention israélienne; elle est partagée par tous ceux qui ont à coeur le bien-être et le bonheur de Jérusalem. Il n'est pas d'observateur objectif qui ose affirmer aujourd'hui que l'on doit maintenir le cauchemar de l'occupation jordanienne. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'a pu ignorer les conséquences funestes de la conquête d'une partie de la ville par la Jordanie. Dès 1951, le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient déclarait dans son rapport :

"... à Jérusalem, le fait que la vieille cité a été séparée de la partie la plus moderne et la plus prospère de la ville a privé bien des gens de leurs moyens d'existence, a ruiné le commerce touristique et a créé un encombrement très grand et des rivalités nombreuses pour les quelques emplois que l'on peut encore y trouver<sup>2</sup>."

40. Une organisation pourtant mandatée par les autorités jordaniennes n'a pu éviter de souligner la désolation de cette situation. Dans un rapport de la Brown Engineering International présenté à la Jordanie en 1963, il est dit : "La Jérusalem moderne est essentiellement le produit de circonstances artificielles. Ce qui formait autrefois un tout structuré a été coupé en deux".

41. C'est ce fait fondamental, primordial, qui explique que Jérusalem soit aujourd'hui une ville rajeunie, que tous ses habitants — Juifs, Arabes et autres — mettent peu à peu leurs efforts en commun pour la reconstruire, l'embellir, la rendre à nouveau digne de son nom. Combien de témoignages de chrétiens, de musulmans, de personnalités ecclésiastiques, de visiteurs étrangers, d'hommes d'Etat et de journalistes seront-ils encore nécessaires pour convaincre les champions de la division et de l'hostilité que leur parti pris, leurs excès et leur venin sont inadmissibles?

42. Les propos entendus aujourd'hui et au cours des séances précédentes ne sont que tissu de mensonges, que mépris odieux pour les intérêts et le bonheur de la glorieuse métropole et de ses habitants. Chaque phase des événements survenus depuis juin dernier a été faussement retracée, chaque acte d'Israël faussement interprété. Les hostilités de juin ont été, dans l'histoire contemporaine,

celles qui ont fait couler le plus d'encre dans la presse et le plus de salive à la télévision; rien n'a pu échapper à l'objectif des caméras ou aux yeux des journalistes. Le 11 juin 1967, le *Sunday Times* de Londres publiait le témoignage suivant de son correspondant Colin Simpson :

"Les unités d'infanterie ont viré à gauche par les cloîtres du fort d'Antonia et ont pénétré dans la cour de la grande mosquée d'Omar. Des mitrailleuses ont ouvert le feu, depuis les postes situés à côté de la mosquée, et les Arabes ont utilisé leurs mortiers horizontalement, les bombes zigzaguant sur les pavés avant d'exploser.

"Je me suis adressé aux Petits Pères de Saint-Nicolas qui s'occupaient des blessés et j'ai admiré les religieuses du monastère des Soeurs de Sion, qui gardaient un calme incroyable. Tous m'ont dit que leurs bâtiments n'avaient subi aucun dommage. J'ai été vraiment impressionné par le soin que les Israéliens mettaient à n'endommager aucun domaine privé ou religieux. Tous les soldats que j'ai rencontrés semblaient vénérer la ville et, à maintes reprises, je les ai vus ne pas répondre au feu des embusqués sur le sommet d'une église."

43. Dans le quartier juif, les Jordaniens ne se sont pas contentés de détruire 34 synagogues et d'innombrables établissements d'enseignement. Ils ne s'en sont pas tenus à la profanation de l'ancien cimetière juif sur le mont des Oliviers. Il ne leur a pas suffi de bombarder Jérusalem aveuglément, d'y faire de nombreuses victimes et d'y endommager des bâtiments aussi célèbres que l'abbaye de la Dormition. Comme il est rapporté dans le *Sunday Times*, ils ont transformé des lieux saints en bases militaires et en positions stratégiques. Les remparts orientaux de la zone du Haram Ash Sharif, où se trouve la mosquée d'Omar, servaient de positions d'artillerie; des tirs d'artillerie et de mortier étaient dirigés du mur en direction de Jérusalem-Ouest; les grottes et les citernes de cette enceinte sacrée servaient de dépôts de munitions; on a même trouvé un stock de munitions, gardé par des soldats jordaniens, dans la Grotte sacrée sous le rocher de la mosquée d'Omar; des tentes militaires, des camions, des motocyclettes et des bureaux de l'armée étaient entreposés à l'intérieur de la zone du Haram, près de la Porte des tribus — Bab al Asbat. Les minarets des mosquées d'Omar et Al Aqsa servaient aux tireurs isolés; il en était de même du minaret de la mosquée du Cheik Jarrah; à l'approche des troupes israéliennes, l'armée jordanienne a fait sauter un camion rempli d'explosifs et de munitions près de la mosquée Al Aqsa.

44. Il est tout à fait révélateur de comparer ce mépris total des Jordaniens pour les sanctuaires musulmans avec les sursauts de scrupules religieux exprimés ici par les mêmes Jordaniens. On peut se faire une idée de la manière dont les habitants de la ville ont interprété ce prétendu respect religieux en lisant le rapport de M. Royce Jones, "A Jérusalem, puis à Bethléem", publié dans le *Sunday Telegraph* du 11 juin 1967. Il y est dit notamment :

"Au samedi succède le dimanche, me dit un Arabe — proverbe signifiant qu'après les juifs ce sera au tour des chrétiens d'être massacrés. Plusieurs d'entre eux se sont signés pour indiquer leur religion."

Evoquant cette victoire précise, le rapport poursuit : "C'est ce qui pouvait arriver de mieux à Bethléem", a déclaré un franciscain dans l'église."

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément No 16, par. 22.

45. Le 30 avril 1968, le *Jerusalem Post* a publié une lettre. au nom d'un groupe de chrétiens américains résidant à Bethléem. On y lit notamment :

"Nous vivons au milieu d'Arabes depuis 20 ans et nous savons ce qui serait arrivé si la victoire avait été pour l'autre camp. On n'aurait pas songé à épargner la susceptibilité des occupés; tout aurait été détruit pour que les Arabes puissent s'installer dans les ruines et se vanter de ce qui était arrivé aux Juifs et à leurs belles maisons, laissant le pays et les cadavres se décomposer selon une habitude ancrée chez eux depuis des siècles.

"Nous sommes américains, chrétiens, et nous étions là avant, pendant et après la guerre des Six Jours. Des habitants du lieu se trouvaient chez nous pendant les combats, avant tout pour nous protéger contre les foules menaçantes. Au bout d'un mois d'occupation de notre ville par l'armée victorieuse, la plupart des habitants se sentaient libérés, mais, tout pénétrés qu'ils étaient de la propagande, ils craignaient encore des représailles de la part d'une armée arabe unie qui continue de leur promettre une victoire écrasante après une bataille perdue. Les juifs n'ont rien profané qui présente un caractère sacré pour une autre religion, chrétienne ou musulmane. Ils ont évacué les décombres et les immondices qui s'étaient accumulés depuis des années et ils s'emploient maintenant à restaurer leurs propres lieux saints que les autres religions ont profanés, négligés ou abandonnés depuis des siècles."

46. Je n'hésiterai pas un seul instant à encourager une comparaison de l'attitude jordanienne et de la politique israélienne, non seulement envers les chrétiens et leurs lieux saints mais envers les lieux saints et les établissements musulmans. Le Haram Ash-Sharif, où se trouvent les mosquées d'Omar et Al Aqsa, continue à relever entièrement de l'autorité musulmane. L'entrée en est gardée par des policiers arabes musulmans. Des affiches spéciales en interdisent l'accès dans une tenue qui ne conviendrait pas à la dignité des lieux. Le *Waqf* musulman continue de faire payer l'entrée des divers sanctuaires. Les non-musulmans n'y sont pas admis pendant les prières. En août dernier, lorsque le représentant personnel du Secrétaire général, M. Thalmann, a voulu se rendre dans le quartier de Haram Ash-Sharif, un vendredi matin, au moment où des offices se déroulaient dans les mosquées d'Omar et Al Aqsa, il s'est vu barrer la route par des gardes du *Waqf*. Le Conseil suprême musulman se réunit régulièrement; le tribunal musulman Shar'ia continue de fonctionner selon la tradition; le Conseil du *Waqf* siège normalement; tous les fonctionnaires *waqfs* demeurent à leurs postes; les revenus fonciers *waqfs* sont perçus comme par le passé; le premier hôpital musulman de Jérusalem, sur le mont des Oliviers, est terminé; il est entièrement installé et sera ouvert prochainement. La Société du Croissant-Rouge, les orphelinats, les cimetières et les établissements scolaires musulmans demeurent sous contrôle musulman et le fonctionnement en est normal; les prières du vendredi, les sermons dans les mosquées, la célébration des fêtes continuent de se dérouler selon toutes les traditions; les jours de fêtes musulmanes, les rues sont décorées et illuminées et des salves de canon annoncent le début des festivités. Pour la première fois depuis 1948, les musulmans israéliens peuvent aller prier dans les sanctuaires de Jérusalem-Est; des musulmans des

pays arabes et d'autres continents commencent à revenir dans la ville; les habitants musulmans ont repris leurs pèlerinages à la Mecque.

47. Le 14 juillet 1967, le Ministre des affaires étrangères d'Israël disait à l'Assemblée générale :

"Nous éprouvons le plus profond respect et la plus grande compréhension pour le souci des musulmans à l'égard de leurs Lieux saints. Il va sans dire que la garde des Lieux saints musulmans à Jérusalem devrait être aux mains de représentants autorisés de l'islam, avec libre accès pleinement assuré pour tous les musulmans. En conséquence, nous serons heureux d'avoir des consultations avec les représentants musulmans dans le voisinage de notre pays et partout dans le monde<sup>3</sup>."

Cela demeure la politique d'Israël. J'ai déjà exposé notre attitude envers les Lieux saints en général. A la différence des gouvernements précédents, Israël n'entend pas exercer un contrôle unilatéral et exclusif sur les Lieux saints. Nous sommes prêts à conclure des arrangements particuliers avec les intéressés, de façon à garantir le caractère traditionnellement universel des Lieux saints musulmans et chrétiens, et nous avons déjà entrepris des démarches dans ce sens.

48. Il est une façon, et une seule, de juger la situation actuelle à Jérusalem-Est : non d'après les déclarations belliqueuses de gouvernements hostiles, non d'après les propos amers d'agents du régime jordanien, mais d'après les réactions du peuple même. Les Arabes de Jérusalem ont repoussé toutes les pressions exercées de l'extérieur pour empêcher qu'Arabes et Israéliens coopèrent à l'administration de la ville. Les résidents arabes font maintenant connaître leurs opinions, leurs récriminations et leurs revendications par l'intermédiaire d'un comité de 39 mukhtars (dirigeants de quartiers) représentant toutes les couches de la population de Jérusalem-Est. Les mukhtars forment un comité consultatif auprès du maire et n'ont pas été renouvelés après le 5 juin 1967. Par ailleurs, le maire et les chefs des services municipaux organisent fréquemment des réunions avec le public, au cours desquelles questions et réponses sont échangées. Des centaines de citoyens arabes y participent et, parmi eux, des notables de la vie publique et professionnelle. Les problèmes de la ville et de ses habitants sont exposés au cours de ces séances publiques et dans les réunions du comité consultatif des mukhtars. Quiconque a assisté à ces réunions ne peut s'empêcher de penser que des déclarations comme celle du représentant de la Jordanie sont bien loin de refléter l'état d'esprit et les désirs des citoyens arabes de Jérusalem. Comme leurs voisins juifs, ils s'intéressent à la paix et à la prospérité de la ville et non aux tiraillements internationaux. La meilleure preuve en est l'échec retentissant des efforts qui ont été déployés dernièrement, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance, pour déchaîner les passions et susciter des troubles dans la ville. Je tiens ici à nier catégoriquement que des mesures aient frappé la liberté de mouvement des habitants de Ramallah ou de Bira, comme l'a prétendu le représentant de la Jordanie.

49. Ces rencontres du maire, du public et de ses représentants permettent à la municipalité de donner suite aux

<sup>3</sup> *Ibid.*, cinquième session extraordinaire d'urgence, séances plénières, 1554<sup>ème</sup> séance, par. 75.

suggestions et aux conseils qui lui sont communiqués par une voie libre et démocratique. C'est en réponse à ces suggestions et à ces conseils que nombre de mesures ont été prises ces derniers mois à Jérusalem-Est : 110 000 mètres carrés de routes ont été asphaltés, des services médicaux gratuits organisés, des bibliothèques ouvertes au public. Lors de la dernière réunion du Conseil de sécurité, on a notamment évoqué la fermeture de l'usine de matières plastiques située dans l'enceinte de la ville. Ce que l'on a cependant omis de préciser, c'est que cette mesure avait été décidée à la demande expresse des habitants du lieu qui se plaignaient du bruit et des odeurs émanant de l'usine et qui avaient insisté — en vain d'ailleurs — auprès des autorités jordaniennes pour qu'elle soit déplacée. On a également oublié de mentionner que, dans une lettre en date du 17 septembre 1966, M. Rouhi El-Khatib signalait que la licence de l'usine serait retirée pour les mêmes raisons.

50. Il est important que les citoyens arabes de Jérusalem manifestent cette volonté d'efforts communs aussi bien dans l'intérêt de la ville que pour les mesures et les projets dont la Jordanie essaie de tirer une controverse. Le représentant de la Jordanie critique les projets de construction de logements, mais ce n'est pas le cas des 200 familles arabes qui en bénéficieront, avec 250 familles juives. Ce n'est pas non plus celui des ouvriers arabes qui y gagneront un emploi. Le représentant de la Jordanie ne trouve qu'à redire aux travaux d'assainissement des bidonvilles entrepris autour du Mur occidental, conformément aux recommandations internationales. Ce n'est pas le cas non plus des habitants de ces taudis qui ont été relogés ailleurs. Je voudrais donner ici lecture d'une lettre en date du 8 janvier 1968, adressée au maire de Jérusalem, M. Kollek, par 41 chefs de famille :

“Nous, soussignés, représentant une partie des habitants des quartiers juif et mograbin de la Vieille Ville, avons dû quitter nos domiciles à la suite de la guerre des Six Jours. Nous tenons à remercier le maire, le responsable de Jérusalem-Est, M. Meron Benvenisti, et le chef du Bureau des relations publiques pour la partie est de la ville, M. Faris Ayub, de l'aide financière et humaine qui nous a été accordée et qui continue de l'être. Cette aide nous a profondément touchés et elle nous a permis de reloger nos familles dans des conditions plus décentes. Que Dieu vous prête longue vie et perpétue vos bienfaits.”

Je me permettrai d'ajouter que, contrairement à ce qui a été dit à la dernière séance, il n'y avait pas de mosquée parmi les maisons du quartier mograbin.

51. La Jordanie essaie aussi de brosser un tableau sombre de la situation à Jérusalem-Est et des perspectives de coopération entre Israéliens et Arabes dans l'intérêt de la ville. La célèbre famille Nusseibah, que le représentant de la Jordanie a portée aux nues lors d'une séance précédente, ne semble pas être du même avis. Elle fait construire actuellement un hôtel de six étages et 140 chambres à Jérusalem.

52. En vérité, il convient de souligner que l'activité du bâtiment n'est pas limitée au secteur juif. Le bureau régional de l'urbanisme examine en moyenne chaque semaine 10 demandes de permis de construire déposées par des Arabes. Jérusalem connaît actuellement un essor économique sans précédent. Des milliers de travailleurs

arabes sont employés dans des usines et des entreprises de construction dans cette partie de la ville qu'ils étaient censés considérer comme territoire ennemi, il y a encore un an. L'industrie du bâtiment manque de main-d'oeuvre. Les établissements mixtes juifs-arabes (entreprises de construction, restaurants, boutiques de souvenirs) ne cessent de se multiplier. La Chambre de commerce arabe, qui a gardé ses anciens cadres, poursuit et développe ses activités. Elle a institué un comité consultatif spécial chargé de coopérer avec la municipalité au calcul de l'impôt sur le revenu. Des ouvriers, des employés du gouvernement et de la municipalité de Jérusalem-Est ont adhéré à la Fédération israélienne du travail.

53. Ce qui frappe le plus dans la Jérusalem d'aujourd'hui, c'est probablement la liberté de mouvement dont on y jouit. Les murs, les champs de mines et les barbelés ont disparu; tous les citoyens Israéliens — qu'ils soient juifs ou arabes — sont libres de venir à Jérusalem et de jouir de sa splendeur; tous les habitants de Gaza sont libres d'en faire autant; les habitants arabes de Jérusalem sont libres de se déplacer sur tout le territoire israélien et, surtout, ils ont la liberté de se rendre sur la rive orientale, y compris à Amman et dans d'autres pays arabes, puis d'en revenir. Un service quotidien d'autocars et de taxis assure la liaison entre Amman et Jérusalem et, au cours des derniers mois, 6 000 Arabes de Jérusalem les ont empruntés pour se rendre sur la rive orientale et revenir ensuite dans leur ville.

54. Je ne veux pas importuner le Conseil de sécurité et je ne tenterai donc pas de rectifier les inexactitudes statistiques dont le représentant de la Jordanie nous abreuve lorsqu'il parle des projets d'urbanisation. Les registres du cadastre et les titres de propriété relatifs à Jérusalem sont accessibles à tous. L'exemple suivant permettra de juger du bien-fondé des affirmations jordaniennes et de la valeur des documents diffusés à leur appui. On a prétendu ici — et on l'a répété aujourd'hui — que 3 000 personnes avaient été évincées du quartier juif. Il s'agit en fait de 160 familles — environ 700 personnes — qui ont été expulsées des ruines des synagogues où elles s'étaient installées après la prise de la Vieille Ville par la Jordanie en 1948. Elles ont toutes été relogées et elles ont été entièrement dédommagées (120 000 livres israéliennes au total). Trois mille cinq cents citoyens arabes continuent de résider dans le quartier juif et, comme je l'ai dit précédemment, ils ne seront pas touchés par le projet de rénovation. Il n'est pas non plus nécessaire que je m'étende sur le mythe des prétendues pressions exercées par Israël pour chasser les habitants arabes de la ville ni que je revienne sur la question connexe des biens des absents. Là encore, je laisserai des tiers répondre à la calomnie. Un célèbre spécialiste de la question du Moyen-Orient, M. W. Byford-Jones, rapporte dans son livre *The Lightning War*<sup>4</sup> que le Gouvernement israélien a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher les Arabes de s'enfuir de la Vieille Ville. Il existe de nombreux autres témoignages dans le même sens et, notamment, ceux des représentants de la Croix-Rouge internationale.

55. Quant à l'étendue du problème et à la question des biens des absents, je me permettrai de faire remarquer que les parents ont été autorisés à occuper les foyers abandonnés par leurs familles et qu'à Jérusalem-Est, sur 8 000

<sup>4</sup> Londres, Hale, 1967.

maisons, seules 160 sont considérées comme appartenant à des absents.

56. Même les fouilles archéologiques n'ont pas échappé au courroux jordanien ! Tout le monde sait que les travaux archéologiques ont toujours fait partie des activités de Jérusalem. Des fouilles ont eu lieu de tout temps près du mont du Temple et près du Mur occidental à l'époque des Turcs, sous l'administration britannique, et même sous la domination jordanienne. Durant les 19 dernières années, le Département des antiquités du Gouvernement jordanien a, en coopération avec la British Archaeological School de Jérusalem dirigée par Mme Kenyon, procédé à de nombreuses fouilles dans la partie sud du Mur occidental. Une autorisation a été accordée pour que ces travaux s'étendent désormais au-delà de la zone du Temple, c'est-à-dire au-delà de l'enceinte du Haram Ash-Sharif. Les fouilles aux abords du Mur occidental s'effectuent en coopération avec diverses organisations chrétiennes.

57. Le représentant de la Jordanie parle du Mur occidental comme s'il s'agissait d'un vulgaire terrain à bâtir. Comment peut-on blasphémer à ce point ? A Rome, berceau de civilisations éternelles et point de départ de l'antiquité, un arc de triomphe évoque l'une des conquêtes les plus importantes de l'Empire romain. C'est un monument commémorant une victoire que Rome considérait comme l'expression particulièrement marquante de sa grandeur, une victoire sur un peuple qui, dans sa lutte contre la domination étrangère, a défié l'hégémonie romaine à l'est. Parmi les innombrables guerres et conquêtes romaines, rares sont celles qui ont été jugées aussi décisives pour l'avenir. Je veux parler de la guerre contre le peuple d'Israël, contre l'Etat de Judée, contre sa liberté et sa civilisation. L'arc montre les Hébreux vaincus, emmenés en captivité, avec les symboles de leur souveraineté et de leur civilisation détruites, les symboles du Temple en ruine.

58. A Jérusalem, vous avez le Mur occidental, dernier vestige du Temple juif. La haine doit-elle s'attaquer aussi à ce lieu, le plus saint de tous les lieux saints juifs ? Lors d'une précédente séance, j'ai expliqué en détail la place qu'occupe Jérusalem dans la légende juive. Il est désormais trop tard pour que la Jordanie et ses partisans tentent de récrire l'histoire. Je me contenterai de citer un témoignage saisissant sur le caractère que revêt la ville aux yeux du monde musulman.

59. Un érudit italien, Ermete Pierotti, qui a séjourné de nombreuses années à Jérusalem, a consacré plusieurs ouvrages à la région et a été l'architecte principal du Gouverneur ottoman, pacha de Jérusalem, écrivait en 1864 :

“Nous savons tous, et les Arabes aussi, que Dieu a dit à Abraham : “Je donnerai cette terre à tes descendants.” Cette promesse, il l'a répétée maintes fois à Abraham, à Isaac et à Jacob. Et les Mahométans sont pénétrés de cette croyance.

“Le 8 juillet 1861, le jour où Jérusalem apprit la nouvelle de la mort d'Abd ul-Medjid et de l'accession au trône d'Abdülaziz, les Juifs se rendirent en grande pompe chez le Gouverneur, Surraya Pacha, pour lui réclamer les clés de Jérusalem en vertu d'un droit qu'ils revendiquent,

conféré par la mort d'un sultan et la prise du pouvoir par un autre. Ils fournirent de telles preuves à l'appui de leur requête que le Pacha ne refusa pas, mais il consulta son conseil ordinaire composé du Mufti, principale autorité ecclésiastique, du Cadi, juge suprême, et d'autres personnalités nées dans le pays. Ils se prononcèrent en faveur des Israélites, sachant bien que, depuis l'Antiquité, ils étaient propriétaires de cette terre. La cérémonie se déroula donc de la manière suivante : Saïd Pacha, général des forces armées, accompagné de son état-major et de certains membres du Conseil et suivi d'une foule de curieux, se rendit dans le quartier juif où l'attendait une délégation d'autochtones pour l'escorter jusqu'à la maison du Grand Rabbin. Ce dernier le reçut à sa porte et les clefs lui furent remises publiquement<sup>5</sup>.”

Cela se passait en 1861.

60. Israël ne prétend pas que les problèmes de Jérusalem aient été résolus. Nous les évoquons ouvertement et librement. Nous comprenons bien que, après 19 ans de partage, de propagande d'hostilité et de haine jordanienne, il se présente parfois des difficultés d'ordre technique et psychologique. Nous sommes pleinement conscients de l'immense tâche qui nous incombe. Nous ne pouvons attendre des 60 000 Arabes résidant à Jérusalem-Est qu'ils manifestent de l'amitié pour les 200 000 Juifs de cette ville. Cependant, nous espérons que l'animosité de la minorité ne sera pas exploitée aux dépens de la majorité.

61. Nous n'hésitons pas à affirmer que toutes les mesures prises ces 10 derniers mois étaient destinées à garantir le bien-être de la ville et le bonheur de ses habitants. Nous affirmons que, pour les Juifs comme pour les Arabes, la situation est aujourd'hui meilleure qu'au temps de la division et de l'occupation jordanienne de Jérusalem-Est. Nous sommes d'accord avec le père Riquet, ancien prédicateur de Notre-Dame, qui, revenant d'une visite en Israël, a déclaré, selon *France Soir* du 25 avril 1968 : “Les autorités israéliennes pratiquent la véritable coexistence pacifique entre les religions. La sécurité publique n'a jamais été aussi grande en Palestine.”

62. Telle est la Jérusalem d'aujourd'hui : un effort de coexistence, une épreuve de foi. Après toutes ces années d'hostilités et de souffrances, Jérusalem cherche encore sa voie ; mais Juifs et Arabes y cohabitent déjà, y coopèrent et y rêvent le même rêve de paix. Pour la première fois en 19 ans, Israéliens et Arabes se parlent, se serrent la main, quelquefois même se sourient. Si l'entente et la paix peuvent enfin être instaurées dans la région, ce sera en grande partie à l'instar de la Jérusalem unifiée. Si les germes de compréhension et d'unité que Jérusalem connaît aujourd'hui devaient être étouffés, la paix en subirait un coup fatal. Il convient de leur apporter le plus grand soin car ils sont l'essence même des intérêts des peuples du Moyen-Orient.

63. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie, qui désire exercer son droit de réponse.

<sup>5</sup> Voir Ermete Pierotti, *Customs and Traditions of Palestine, Illustrating the Manners of the Ancient Hebrews*, Cambridge, Dighton, Bell and Co., 1864, p. 75 à 77.

64. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais] : Malgré son désir de limiter le débat à l'examen de la question présentée par la Jordanie, le Conseil ne doit plus s'étonner des multiples manoeuvres de diversion et de confusion dont il est l'objet.

65. Je souhaiterais revenir brièvement sur les remarques présentées cet après-midi par M. Tekoah. Permettez-moi tout d'abord de répéter que ma plainte porte sur les mesures prises par Israël pour modifier le caractère de la Ville sainte de Jérusalem en violation de deux résolutions de l'Assemblée générale. Il est inutile que je rappelle les résultats du vote. Dans la première résolution [2253 (ES-V)], Israël était invité à rapporter toutes mesures visant à modifier le statut de Jérusalem et, dans la deuxième [2254 (ES-V)], on déplorait qu'Israël ait manqué de mettre en oeuvre la résolution exprimant la volonté de l'Assemblée – et adoptée par 99 voix.

66. Refusant de respecter la volonté de l'Assemblée, les Israéliens ont persisté dans l'illégalité, le défi et le mépris. Aussi avons-nous dû en référer au Conseil de sécurité. Nous avons saisi le Conseil de deux aspects de la question : le défilé militaire d'une part, les violations des résolutions de l'Assemblée de l'autre. S'agissant du défilé militaire, M. Tekoah a cru bon d'insinuer que nos accusations étaient dépourvues de tout fondement; elles ont été examinées, et le Conseil de sécurité a conclu à la violation par Israël de la Convention d'armistice et de la résolution de 1961 [162 (1961)] et à l'exacerbation par Israël de la situation dans la région. Le Conseil n'a pas été le seul à avoir cette opinion; elle était partagée par le monde entier et même par certains Israéliens qui ont confirmé qu'Israël créerait et aggraverait la tension dans la région en se livrant à cette brutale manifestation de puissance qu'a été le défilé militaire dans la Ville sainte de Jérusalem.

67. Qu'il me suffise de lire une citation relative au défilé, encore que la question ait déjà été examinée et tranchée. Voici la traduction d'un article en hébreu paru dans une revue israélienne. Je ne cite pas un Juif sioniste d'Afrique du Sud, comme M. Tekoah l'a fait, je cite un Israélien qui écrivait dans *Haolam Haze*, le 24 avril 1968 :

“D'un certain point de vue, ce défilé ne pourra que nuire davantage à notre sécurité. En effet, il sera organisé à Jérusalem, traversera la partie arabe de Jérusalem et surtout la Vieille Ville, qui est la capitale des Palestiniens et qui fait battre le coeur des Palestiniens.”

C'est un Israélien bien connu, Uri Avneri, qui a écrit cela, et je crois savoir qu'il est membre de la Knesset; qu'on me corrige, si je fais erreur. On lit ensuite :

“Ce défilé, organisé en l'honneur d'Israël, sera interprété différemment par les Arabes et le monde entier. Le monde saura que nous sommes devenus un peuple militaire et que nous avons recours à nos forces armées parce que nous n'avons pas d'autres moyens à notre disposition.”

Comme ils ignorent le message de paix et de tolérance, ils recourent à la force. Il dit encore :

“Un tel défilé sera néfaste à tous les égards, pour le monde entier et pour l'opinion publique.”

Pourquoi les responsables israéliens ne l'ont-ils pas compris ? Il conclut enfin :

“L'Administration israélienne – le Gouvernement est fatiguée, très fatiguée... On n'administre pas ainsi la politique d'un pays, on ne joue pas ainsi avec l'avenir du peuple d'Israël.”

Telle est donc l'impression de l'opinion publique mondiale que partagent certaines personnalités israéliennes.

68. Monsieur le Président, vous en aviez terminé avec le défilé; vous avez alors abordé le deuxième aspect de la question. De quoi s'agit-il ? Je ne veux pas parler des Nusseibah et de la maison qu'ils font construire; je ne veux pas parler des efforts d'un individu pour obtenir un permis de construire; je veux parler d'actes inadmissibles, de la confiscation de terres arabes appartenant à des Arabes. M. Tekoah n'en a pas soufflé mot dans sa réponse. J'ai cité des faits, des chiffres; j'ai indiqué les propriétaires et leurs titres. J'ai dit ce que possédait chacun, en précisant dans quelles proportions; au début, les Israéliens disaient : “Vous possédez un tiers, nous possédons un tiers et le Gouvernement jordanien possède le reste.” Par la suite, lorsque le maire a parlé, M. Tekoah a dit : “Non, nous en possédons une partie”, mais sans citer de chiffres précis. Lorsque nous avons produit des chiffres, il n'a plus rien dit. Peut-il maintenant venir nous dire qu'il possède vraiment ce qu'il prétendait posséder dans cette région ? Certainement pas, car nous avons fourni la preuve que ces biens étaient la propriété des Arabes. N'est-il pas illégal et immoral, n'est-ce pas une forme de vol, que de confisquer et d'exproprier des terres arabes pour y installer des Juifs, des immigrants juifs, et priver ainsi les véritables propriétaires d'un droit qu'ils tiennent de Dieu ? Est-ce cela que l'Assemblée générale a sanctionné par 99 voix ? Tel est l'objet de ma plainte.

69. Considérons la deuxième violation, qui intéresse le quartier mograbin et le quartier limitrophe du Mur des lamentations. Là encore, je ne dénature pas la vérité. Je me réfère à un arrêt rendu par un tribunal spécial que votre gouvernement, Monsieur le Président, avait institué avec l'assentiment de la Société des Nations. Les membres de ce tribunal sont venus sur place. Les Israéliens étaient défendus par M. Eliash, juriste sioniste célèbre pour sa droiture et défenseur de la cause palestinienne. Après avoir entendu tous les témoins – ils étaient 53 pour les deux parties – et après avoir examiné tous les documents et toutes les preuves, le tribunal s'est rendu en Suisse pour mûrir sa décision. Dans ses conclusions, il a établi que les Israéliens eux-mêmes ne prétendaient pas avoir de droits sur le Mur des lamentations et ses environs immédiats. Je l'ai rappelé dès la première séance du Conseil. La commission a déclaré que, lorsque les Juifs avaient présenté leurs revendications, ils avaient expressément reconnu “ne prétendre à aucun droit de propriété sur le Mur”. Elle s'est aperçue par la suite qu'ils n'avaient pas davantage de prétentions sur la zone limitrophe.

70. M. Tekoah ne devrait donc ignorer ni les preuves, ni les faits, ni les décisions et conclusions du tribunal, pour affirmer que tout appartient aux Israéliens. Il ne devrait pas exploiter la religion. Nous examinons des titres de propriété et des chiffres, nous ne parlons pas de religion. Il ne sert à rien d'exploiter la religion à des fins politiques. Nous

parlons de propriété, et le quartier mograbin attenant au Mur est une propriété arabe à 100 p. 100. Ajouter un dunum ou deux prélevés sur les terres juives voisines et dire ensuite que le tout appartient aux Juifs et aux Arabes pour finalement l'exproprier est un procédé qu'aucun membre du Conseil de sécurité ne devrait tolérer ou appuyer. Voilà pour ma deuxième remarque.

71. Pour la troisième, je dirai ceci : toutes ces lois, municipales et autres, et toutes ces mesures visant à annexer le secteur arabe de Jérusalem sont illégales et défient toutes les normes du droit international. Nous avons un juriste parmi nous, le juge Goldberg. Qu'il nous dise si l'Etat d'Israël a le moindre droit de faire ce qu'il fait.

72. Monsieur le Président, par 99 voix, l'Assemblée générale a adopté une résolution jugeant tous ces actes illégaux. Pouvez-vous maintenant vous laisser détourner de la question dont vous êtes saisi pour discuter du bien que fait Israël en délivrant des permis de construire à un Nusseibah pour un hôtel, à X pour une maison, à Y pour un petit pavillon ? Tel n'est pas mon propos. Tel n'est pas l'objet de ma plainte. Je m'élève contre la violation flagrante, le défi ouvert qu'Israël oppose à votre volonté, à votre résolution. C'est aussi simple que cela, Monsieur le Président, et j'ose espérer que vous ne permettrez plus que votre attention s'en écarte.

73. M. Tekoah a fait une autre remarque. Il a dit qu'Israël se présentait devant le Conseil de sécurité pour plaider une cause. Quelle cause ? Avez-vous reçu une plainte d'Israël, Monsieur le Président ? Vous avez reçu une plainte de la Jordanie, c'est elle dont le Conseil est saisi. Les gémissements, les lamentations ont été un procédé cher à Israël, en toutes circonstances. C'est une tactique politique très usitée au Conseil de sécurité. Mais ce n'est pas notre affaire actuellement.

74. M. Tekoah a dit que ma plainte était un acte de belligérance. Je me demande bien ce qui constitue un acte de belligérance. Est-ce l'occupation de mon pays, l'occupation persistante de la rive occidentale du Jourdain ou est-ce le secours que je viens implorer ? Est-ce ma réaction devant l'occupation des Israéliens ou bien est-ce leur attaque sournoise, leur répression continue ? Le Conseil décidera.

75. M. Tekoah a dit que Jérusalem était une entité humaine. J'ai dit cet après-midi – et là je partage entièrement l'opinion de M. Tekoah – qu'elle était faite d'hommes, de traditions, de modes de vie, de valeurs spirituelles et culturelles. C'est parce qu'on a tenté de changer les hommes, les traditions, la culture, les valeurs, le mode de vie et parce qu'elle tient à sauvegarder ces valeurs que la Jordanie s'est adressée au Conseil de sécurité. Je voudrais que le Conseil préserve le statut de Jérusalem, ma requête se résume à cela.

76. M. Tekoah a dit ensuite que nous devrions connaître la vérité – et je cite – “d'après les réactions du peuple même”. La brochure rouge que vous appelez “livre”, Monsieur le Président, prend ici toute son importance et tout son sens. Je n'ai pas d'exemplaires à distribuer aux membres du Conseil, mais je puis affirmer que cette brochure est pertinente. Elle fait état des positions prises par des représentants de toutes les couches de la popula-

tion, musulmans et chrétiens, sur la rive ouest du Jourdain. Certaines se présentent sous forme de plaintes adressées à M. Thalmann, au Secrétaire général ou aux autorités israéliennes, et elles traduisent les opinions et les desiderata du peuple. Je le précise parce qu'à mon avis le plus ridicule des mensonges de M. Tekoah est de dire que le peuple est heureux. C'est une déformation grossière de la vérité, qui exige que ce document soit soumis au Conseil en tant que document officiel.

77. M. Tekoah a donc parlé de la population. Il a cité, sans le nommer, un journaliste qui aurait dit que, pour les Jordaniens, au samedi succède le dimanche. C'est de la propagande de mauvais aloi. J'ai sous les yeux les déclarations d'habitants de Bethléem. Bethléem est une ville chrétienne. Je répugne à le dire car, en Jordanie, il n'est pas d'usage de se servir de la religion pour tout critère. La religion est une affaire de communication entre Dieu et les hommes. Mais, puisqu'on en parle, je dois dire que Bethléem est une ville chrétienne. Ses habitants ont envoyé une lettre signée par des avocats, des professeurs, des médecins des hôpitaux, des médecins de la santé publique, où il est dit clairement : “Nous nous engageons à nouveau à réclamer l'unité éternelle des deux rives à l'ombre de votre trône.” Cette lettre était adressée au roi Hussein. Bien qu'ils vivent sous la contrainte, les habitants de Bethléem ont ouvertement reconnu leur allégeance au Roi.

78. De Bethléem encore, j'ai un memorandum adressé à notre dévoué secrétaire général, U Thant, en date du 9 août 1967. Les habitants de Bethléem s'y expriment en ces termes :

“L'annexion de la Jérusalem arabe et de ses faubourgs, annoncée unilatéralement par Israël, et leur isolement complet de la rive occidentale sont incompatibles avec tous les usages, principes et accords internationaux, la Convention de La Haye et la Convention de Genève notamment. C'est donc un acte illégal et sans valeur. En refusant d'annuler cette mesure, en dépit des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies à sa récente session, Israël oppose un défi aux peuples du monde entier et porte atteinte au droit des habitants du pays. De tels agissements appellent des Nations Unies” – de vous-même, Monsieur le Président – “des mesures décisives pour rétablir la justice<sup>6</sup>.”

Le texte continue – il est très long. Il est signé par 42 fédérations de femmes arabes, par des membres du Conseil municipal, par des médecins, des avocats, des pharmaciens, etc.

79. Je pourrais encore citer une myriade de villes, de villages, de gens, de syndicats, d'associations, de juristes, de médecins, de pharmaciens – mais je sais que le temps presse et j'espère seulement que cette brochure sur la résistance de la rive occidentale sera publiée comme document des Nations Unies. Ce n'est pas un livre, Monsieur le Président, mais ce n'en est pas moins un document très important, et je pense faire oeuvre utile en le soumettant officiellement au Conseil.

80. Selon M. Tekoah, la Brown Engineering International aurait dit de la situation à Jérusalem qu'elle était “le

<sup>6</sup> Voir S/PV.1421/Add.2.

produit de circonstances artificielles". Cela est, bien sûr, exact et nous sommes d'accord là-dessus. Chasser les habitants de la partie occupée de Jérusalem — plus de 80 p. 100 des terres des deux Jérusalems —, les contraindre à passer de l'autre côté n'a rien de naturel; c'est un acte qui crée des complications et qui nécessite le recours à des experts pour y remédier. Je pense que cela s'applique à l'invasion artificielle de Jérusalem par les Européens, à l'invasion sioniste. Je ne sais ce que cela prouve et je ne vois pas pourquoi M. Tekoah a jugé bon d'en parler.

81. M. Tekoah n'a cessé d'évoquer la question des musulmans et des chrétiens, tant à cette séance qu'à la précédente. J'ai déjà dit que je trouvais cela regrettable. En Jordanie, nous ne connaissons pas ce genre de discrimination, car elle est contraire à nos traditions et à nos valeurs. Mais qu'il me soit permis de rappeler à M. Tekoah qu'à la tête de la marche de protestation organisée à Jérusalem — vous en avez les photographies — on trouvait une chrétienne, Mlle Halaby. Aussi, lorsque M. Tekoah parle de religion, il devrait être prudent car les gens là-bas — les chrétiens et les musulmans — n'ont guère apprécié cette attaque sordide, ni cet expédient qu'il a utilisé pour diviser le peuple jordanien en parlant parfois de rive occidentale et de rive orientale et parfois de rive orientale, de chrétiens et de musulmans. J'espère que ce procédé sera jugé par le Conseil comme il convient.

82. Ai-je encore besoin de dire que, jeudi dernier, une grève a eu lieu à Ramallah, centre culturel de la rive occidentale, et à Bira, ville jumelle — je ne sais pas comment les musulmans et les chrétiens s'y répartissent, mais je sais que Ramallah se compose en majorité d'Arabes chrétiens —, pour protester contre la manifestation de puissance militaire organisée par Israël à Jérusalem. Ces deux villes en font les frais maintenant car, comme l'a mentionné le *New York Times* hier et aujourd'hui, elles sont en butte à des sanctions. Lorsque je l'ai cité tout à l'heure, je citais le correspondant du *New York Times* qui avait entendu le responsable militaire dire — et ce n'est pas moi qui parle, je cite : "Les habitants de Ramallah ne peuvent pas s'ériger un jour en grands nationalistes . . . et le lendemain reprendre leurs occupations habituelles." Pour ce militaire israélien, les habitants de Ramallah doivent choisir : la soumission ou bien le chômage et la famine.

83. Monsieur le Président, ce sera ma conclusion. Je crois que j'ai abusé de votre patience. Je vous suis reconnaissant de m'avoir donné la parole et, si j'éprouve à nouveau le besoin de répondre, je le ferai plus tard.

84. M. SHAHI (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : J'avais promis hier de remettre au Conseil des documents précis et authentiques sur le traitement des minorités chrétiennes et autres au Pakistan, en réponse aux allégations fallacieuses du représentant d'Israël concernant les affaires intérieures de mon pays.

85. Je constate que ces mêmes allégations ont été présentées au Conseil de sécurité, dans un contexte différent, à sa 1113<sup>ème</sup> séance, en mai 1964. A la 1114<sup>ème</sup> séance du Conseil, le 14 mai 1964, le représentant du Pakistan les a réfutées en détail. Je me réfère ici aux paragraphes 16, 17, 18 et 33 du compte rendu sténographique de la 1114<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité.

86. Le représentant d'Israël a également tenté de calomnier le Pakistan en exagérant grossièrement certaines migrations de populations survenues entre ce pays et l'Inde. Je dirai que ce sont là des problèmes communs à l'Inde et au Pakistan et que ce n'est pas l'affaire d'Israël.

87. Au début de 1964, lorsque des tensions ont éclaté entre les communautés du sous-continent, certains membres des tribus Garos du Pakistan oriental, convertis au christianisme par des missionnaires étrangers, ont été amenés à franchir la frontière. Voici ce que disait, le 7 avril 1964, un chef très influent de cette tribu, Khan Sangurra (ses propos avaient été à l'époque reproduits dans la presse) :

"Nous n'avons jamais été maltraités au Pakistan. Seule, la peur nous a poussés à abandonner nos villages lorsque nous avons vu un groupe de personnes des tribus Bangshi et Hajang quitter subitement le pays."

88. Lorsque le gouvernement a eu connaissance de ces faits, le Président du Pakistan s'est rendu au Pakistan oriental. Dans un discours qu'il a prononcé en public le 4 mars 1964, il a déclaré que son pays souhaitait le retour de tous les émigrants, que le gouvernement s'efforcerait de leur venir en aide et qu'il s'engageait à protéger leurs foyers et leurs terres jusqu'à leur retour. En réponse à cette déclaration, ces tribus regagnent peu à peu le Pakistan. Le Conseil en a été informé le 14 mai 1964.

89. En ce qui concerne le traitement réservé à la minorité chrétienne au Pakistan, le représentant de ce pays avait déclaré alors :

"... je me permettrai de citer un extrait de la déclaration faite aujourd'hui par l'un de ses chefs, M. Joshua Fazluddin, qui a reçu la médaille et le rosaire du Pape et qui est l'auteur d'une version en vers des Saints Evangiles :

"Les Garos ont été encouragés directement et même aidés à quitter le Pakistan.

"L'exode des Garos, en dépit de son envergure, ne donne nullement une idée exacte du traitement réservé à la minorité chrétienne au Pakistan.

"Au Pakistan, les chrétiens jouissent d'une entière liberté sociale et d'une sécurité complète, comme le prouve le nombre toujours plus grand d'écoles, de collèges, d'hôpitaux et autres établissements chrétiens. La totale liberté de religion dont ils jouissent est suffisamment démontrée par le nombre croissant d'églises, de monastères, de séminaires et de collèges de théologie. Enfin, l'arrivée de nombreux nouveaux missionnaires prouve amplement l'absence d'hostilité contre l'action chrétienne." [1114<sup>ème</sup> séance, par. 19.]

90. J'avais dit que, plutôt que de m'appuyer sur des rapports et des journaux insignifiants publiés à l'étranger de source non objective, je saisisrais le Conseil d'autres documents dignes de foi. Je citerai un extrait de la lettre pastorale de l'archevêque Graner de Dacca — c'est, je crois, un ressortissant américain — dont lecture a été donnée dans diverses églises catholiques du Pakistan oriental le 26 juillet 1964 :

“Je viens de séjourner un mois dans plusieurs de nos paroisses du district de Mymensingh.” — il s’agit d’un district du Pakistan oriental d’où les Garos s’étaient enfuis pour passer la frontière — “J’ai eu l’occasion d’encourager les Garos catholiques qui étaient revenus et j’ai été heureux de les voir réinstallés. Les autorités ont grandement contribué à ce retour et y contribueront encore davantage. Nous aussi pouvons faire beaucoup, comme je l’ai dit dans mon message de Pâques.

“J’ai écrit cette lettre” — il s’agit de la lettre lue dans toutes les paroisses du Pakistan oriental — “pour reconforter ceux qui avaient souffert et pour vous rassurer tous, en rappelant les souffrances du Christ et la joie qui a éclaté le dimanche de Pâques. Malheureusement, mes paroles d’encouragement n’ont pas toujours été entendues. Certains n’ont cité que la partie de mon message relative aux souffrances, pour prouver, comme ils le prétendent et non pas moi, que les chrétiens sont persécutés au Pakistan. Dans l’âpre controverse qui s’est ensuivie, le Gouvernement du Pakistan et moi-même avons été pris à partie.

“Maintenant que la controverse est apaisée, permettez-moi d’écarter de vos esprits tout doute éventuel. Contrairement à ce qu’on a dit, je ne suis pas allé à l’étranger, je n’ai à aucun moment fait de déclaration à la presse étrangère. Mon seul message s’adressait à vous, car vous savez, mes bien chers frères, que les chrétiens du Pakistan jouissent de la liberté religieuse. Personne ne saurait le nier.”

91. Voici ce que déclarait une autre personnalité chrétienne le 19 mars 1964, à l’époque où ces allégations étaient formulées contre le Gouvernement pakistanais. M. F. R. Mendes, chef très influent de la communauté chrétienne, s’exprimait en ces termes :

“En tant que membre de cette communauté, je suis fier de proclamer au monde que nous vivons au Pakistan oriental en complète harmonie avec la communauté majoritaire.”

92. M. Michael S. Adhikary, secrétaire général et membre du Comité de l’Alliance mondiale baptiste et vice-président de l’Union baptiste pakistanaise, a déclaré :

“Toute la communauté chrétienne du Pakistan oriental est reconnaissante au gouvernement de ce pays de lui avoir assuré des conditions d’existence aussi simples et aussi agréables que possible. Elle n’a aucun motif d’inquiétude.”

93. Tels sont les témoignages des personnalités chrétiennes du Pakistan.

94. Voici ce que disait le commandant Raja Tridiv Roy, membre de l’Assemblée provinciale du Pakistan oriental — en d’autres termes, membre du Parlement de cet Etat — membre de la délégation pakistanaise à l’Assemblée générale de l’Organisation des Nations Unies il y a environ trois ans et chef de la tribu bouddhiste Chakma des Collines de Chittagong, un district du Pakistan oriental. Il représente toute la population bouddhiste du Pakistan :

“Ayant appris que certaines familles tribales de la zone de réaménagement d’Hassalong avaient récemment franchi la frontière, j’ai effectué une tournée dans cette région que je venais de quitter. On raconte . . . que mes concitoyens sont victimes de persécutions économiques et religieuses. Ce n’est là que propagande tendancieuse et sans fondement.”

Je ne veux pas importuner le Conseil en continuant à citer cette longue déclaration qui prouve la générosité du Gouvernement pakistanais. Je serai très heureux d’en remettre le texte complet au Conseil s’il le juge nécessaire.

95. Voici maintenant une déclaration du vénérable Visudhananda Mahatheero, président de la Bouddha Kristi/Prachar Sangha, l’organisation des bouddhistes du Pakistan oriental :

“Je reviens d’une longue tournée dans la région de Chittagong, et notamment dans les villages bouddhistes. J’ai été amené à prendre la parole en différents endroits et j’ai pu constater que les bouddhistes vivaient dans la paix et l’harmonie la plus totale. Des milliers de bouddhistes, venus de toutes parts assister aux réunions pour répondre à l’appel de la Bouddha Kristi/Prachar Sangha, ont réaffirmé leur confiance dans le gouvernement et dans son maintien de la paix. Au nom des bouddhistes, je peux déclarer qu’ils sont prêts à travailler au relèvement du Pakistan en tant que partie intégrante de sa population . . . Le gouvernement est décidé à assurer que toutes les communautés puissent vivre dans la paix et la liberté.”

96. L’organisation bouddhiste du Pakistan est membre de la Fédération bouddhiste mondiale et son secrétaire général est membre du comité exécutif de cette fédération. Le Gouvernement pakistanais est tout à fait en faveur de la cérémonie que la communauté bouddhiste organisera bientôt pour commémorer le retour des cendres d’un saint bouddhiste tibétain, Depak Atish. Il a alloué une somme de 500 000 roupies au titre de cette cérémonie. Voilà ce qu’on peut dire à propos du traitement de la minorité bouddhiste au Pakistan.

97. J’ai ici les déclarations de dirigeants d’autres communautés sur le même sujet. Je ne citerai que l’une d’elles. Les Sikhs ont quitté le Pakistan en 1947. Ils ont laissé derrière eux, dans l’actuel Pakistan occidental, de nombreux sanctuaires vénérés par leur religion. Chaque année, des pèlerins sikhs quittent l’Inde pour se rendre au Pakistan occidental; ils y reçoivent bon accueil et le Gouvernement pakistanais a toujours veillé à l’entretien de leurs sanctuaires. Un dirigeant sikh, Sardar Rajinder Singh, a dit à ce propos, le 1er décembre, que les Sikhs étaient satisfaits de la manière dont les gurdwaras (temples sikhs) étaient conservés et entretenus. Il a remercié le peuple et le Gouvernement pakistanais de faciliter les visites des pèlerins sikhs à Nankana Sahib — le sanctuaire sikh le plus vénéré — et Lahore.

98. Le Pakistan laisse entrer librement les missionnaires étrangers, bien que cela pose parfois des problèmes. Il les autorise même à faire du prosélytisme dans l’Etat islamique. A ce propos je voudrais donner lecture d’un autre article de M. Joshua Fazluddin paru le 26 novembre 1967 dans le *Pakistan Times*, l’un des grands journaux pakistanais :

“...Le Pakistan réserve aux minorités une place particulière dans sa constitution et se montre soucieux de légiférer de façon équitable pour leur protection et leur développement.”

Il écrit un peu plus loin :

“...bien que sa constitution ait assuré à la minorité chrétienne une totale liberté religieuse et un traitement meilleur que celui des Britanniques en matière de terres et de législation, l'Etat islamique du Pakistan doit souvent faire face à des situations déplaisantes créées ou déformées par les missions et les Eglises dont elles relèvent.”

99. Puisque nous traitons de la question de Jérusalem, je ne veux pas, malgré des provocations, introduire dans le débat des questions qui y sont étrangères. Puisque nous sommes venus défendre la caractère sacré de la Ville sainte, nous sommes prêts à accepter la calomnie. Comme l'a dit dans son “Hymne à Jérusalem” le poète hébreu Yehuda Ha-Levy, cité à la 1420ème séance du Conseil : “Les injustices supportées en Ton nom sont un honneur.”

100. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël qui désire exercer son droit de réponse.

101. **M. TEKOAH** (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Je m'efforcerai d'être bref et je commencerai par exprimer ma reconnaissance au représentant du Pakistan pour sa citation de l'“Hymne à Jérusalem” du poète hébreu Yehuda Ha-Levy. Comme il le sait certainement, Yehuda Ha-Levy évoquait les sentiments des Juifs envers Jérusalem.

102. En entendant la déclaration du représentant de la Jordanie, hélas ! encore remplie de venin et d'agressivité, je me suis souvenu d'un proverbe arabe qui dit : “*darabini wabaka, abakani washtaka*” – “il m'a frappé et c'est lui qui pleure, il m'a dévalisé et c'est lui qui se plaint”.

103. La Jordanie a occupé une partie de Jérusalem en 1948, au cours d'une guerre d'agression déclenchée au mépris des Nations Unies. La Jordanie a régné sur Jérusalem-Est pendant 19 ans – règne de vandalisme, de destruction et de profanation. Ce régime n'a été reconnu par aucun pays, pas même par les Etats arabes. En 1967, la Jordanie a de nouveau attaqué Jérusalem sans merci, au risque de la plonger dans un nouveau bain de sang. Et maintenant, la

Jordanie vient se plaindre devant le Conseil de sécurité que ses plans ont été contrariés, que son agression a été repoussée et que la ville est à nouveau réunifiée.

104. Le représentant de la Jordanie a de nouveau mentionné des documents fabriqués de toutes pièces à Amman et présentés à notre organisation. Il a notamment cité un document relatif à la prétendue attitude des habitants de Bethléem. J'ai sous les yeux une pétition datée du 30 août 1967 signée par 453 citoyens de la ville de Bethléem, chrétiens et musulmans, avec en tête le maire, M. Bendak. Ils y demandent aux autorités israéliennes d'incorporer Bethléem dans la municipalité unifiée de Jérusalem. On ne peut pas nier que ce soit là l'expression des véritables opinions des Arabes sur la situation à Jérusalem.

105. Jérusalem revêt pour nous un caractère trop sacré, Jérusalem est trop hautement vénérée par les peuples et les religions du monde entier pour que nous songions à autre chose qu'à son bien-être et à sa gloire. Toutes les mesures qu'Israël a prises en juin et depuis lors ont été inspirées par les intérêts de la ville tout entière. Elles visaient à assurer le bien-être et la sécurité de ses habitants, à protéger les Lieux saints et à panser les blessures infligées par la Jordanie pendant l'occupation. Contrairement au passé, nous sommes décidés à sauvegarder, au nom de tous les peuples, de toutes les communautés religieuses et de tous les intérêts universels, leurs liens légitimes avec Jérusalem et à faire en sorte que Jérusalem ne connaisse plus les affres de la division, du sacrilège et de la destruction.

106. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. J'informe le Conseil que plusieurs de ses membres ont insisté pour que nous essayions de mener à bien notre débat dans les meilleurs délais. Certains membres ont également demandé que nous soit accordé un bref temps de réflexion qui nous permettrait de nous consulter et de nous entretenir sur la meilleure issue possible. Je suggère donc que le Conseil se réunisse à nouveau le jeudi 9 mai, à 16 heures, ou immédiatement après le discours de Sa Majesté le Roi de Norvège devant l'Assemblée générale cet après-midi-là.

107. Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé et nous allons ajourner nos travaux jusqu'à cette date.

*La séance est levée à 18 heures.*